

## COMITE TECHNIQUE SPECIAL DEPARTEMENTAL

Séance du 18 novembre 2019

Etaient présents :

Pour l'administration :

Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, Directrice académique  
Monsieur Frédéric BERTRAND, Secrétaire général  
Monsieur Laurent BLANES, Directeur académique Adjoint  
Monsieur Eric JAVOY, Inspecteur de l'Éducation nationale Adjoint

Pour les représentants des personnels :

Madame DUMERCQ, FSU  
Monsieur CABIRAN, FSU  
Madame MOLINARI, FSU  
Madame RUIZ BROUILLARD, FSU  
Madame SUSIC, FSU  
Monsieur TESSIER, FSU  
Monsieur OLIVERO, FSU  
Madame CRAS, SGEN-CFDT,  
Madame Magalie PEREZ, SGEN CFDT  
Monsieur LEVECOT, CGT,  
Monsieur ROUSSEL, FNEC FP FO91,  
Monsieur DEJEAN, FNEC FP FO91,  
Madame POST, FNEC FP FO91,  
Monsieur GAUMET, UNSA.EDUCATION,

Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale ouvre la séance du Comité Technique Spécial Départemental à 10h 10. Elle présente à l'assemblée Monsieur Frédéric BERTRAND, Secrétaire général des Services Départementaux de l'Éducation nationale de l'Essonne, qui succède à Madame Béatrice PILI, et Monsieur Eric JAVOY, Inspecteur de l'Éducation nationale Adjoint, successeur de Madame Aline VO QUANG.

Madame la Directrice académique demande si les membres du comité technique souhaitent prononcer des déclarations liminaires.

### **I) Déclarations préalables :**

Monsieur TESSIER, donne lecture d'une déclaration intersyndicale, annexe 1,  
Monsieur CABIRAN, FSU, annexe 2,  
Madame SUSIC, FSU, annexe 3  
Monsieur GAUMET, UNSA, déclare qu'il partage les constats de ses collègues de la FSU, et que l'UNSA appelle également à la grève le 5 décembre prochain.  
Monsieur LEVECOT, CGT, annexe 4  
Madame TOUTAIN CRAS, SGEN CFDT, annexe 5  
Monsieur DEJEAN, FNEC FP FO91, annexe 6

Madame la Directrice académique désigne Monsieur GAUMET, UNSA, comme secrétaire adjoint de séance.



Madame la Directrice académique reprend les questions évoquées par les représentants des personnels qui relèvent du niveau départemental. Concernant les risques psycho-sociaux et les « risques graves et imminents » à renseigner par les établissements sur les registres spéciaux de signalement, elle explique que ce sont des questions sur lesquelles il convient de retravailler et de mener une réflexion, à destination, dans un premier temps, des membres des CHSCT, des Inspecteurs, des assistants de prévention et des Chefs d'établissement. Ces fiches sont nécessaires et importantes pour que les membres des CHSCT aient une lisibilité sur ce qui se passe dans les établissements.

Monsieur CABIRAN, FSU, demande si les directeurs et directrices des écoles seront associées à ce travail de réflexion.

Madame la Directrice académique répond que ce travail pourra être mené, dans un second temps, par les Inspecteurs au niveau de leur circonscription, avec les directeurs et directrices.

Concernant le suicide de la directrice d'école à Pantin, Madame la Directrice académique propose de reprendre la réflexion engagée depuis plusieurs années sur l'allègement des tâches administratives des directeurs/trices d'écoles.

Madame la Directrice académique a déjà réuni tous les inspecteurs qui devront consulter les directeurs de leurs circonscriptions qui le souhaitent réunis par groupe de quinze. L'objectif est d'être à l'écoute, d'échanger sur cette problématique, d'identifier ce qui peut être pensé au service des directeurs/trices sollicités par les nombreux services de la DSDEN. Il lui semble peu réaliste d'envisager que les 816 directeurs/trices du département puissent bénéficier d'une journée de décharge, d'ici la fin décembre, sans pour autant annuler, le plan de formations prévu. Ces échanges peuvent être étalés dans le temps et apporter des réponses positives. Il convient de définir des priorités par type d'écoles selon un agenda.

Monsieur CABIRAN, FSU, souligne les difficultés liées, par exemple à la multiplication exagérée des mails. Certains mails sont reçus en triple exemplaire concernant par exemple la liste des AESH, ce qui nécessite 3 ou 4 heures de travail. Il estime que ce n'est pas une journée de décharge pour l'année dont auraient besoin les directeurs mais d'une journée hebdomadaire. L'instruction du Ministre préconisant un moratoire sur les enquêtes jusqu'à la fin de l'année n'est pas applicable car il semblait très difficile de ne pas répondre aux enquêtes relatives à la carte scolaire.

Monsieur CABIRAN, FSU, fait remarquer que dans sa circonscription, l'organisation du remplacement de l'un de ses collègues absent fut plus que chaotique. Comment est-il possible de trouver à l'heure actuelle des remplaçants pour l'organisation de réunions de directeurs ?

Madame TOUTAIN CRAS, SGEN CFDT, demande que dans ces réunions de directeurs organisées par les Inspecteurs, un membre de la DSDEN soit présent. Sans cela, le débat sera faussé. Les IEN sont à la fois juges et parties car les demandes d'informations viennent d'eux.



Madame la Directrice académique répond qu'il faut être en capacité de pouvoir se dire les choses. Si ce n'est pas possible entre cadres, cela « dit » quelque chose. Elle explique que l'objectif de ces temps d'échanges est de faire un bilan sur le fonctionnement des circonscriptions. Elle est tout à fait consciente du flot d'informations dont les directeurs sont destinataires. Au niveau départemental, on peut travailler de manière pragmatique. On ne pourra rien modifier si les pratiques n'évoluent pas. Il faut mieux prioriser.

Madame TOUTAIN CRAS, SGEN CFDT, revient sur les difficultés rencontrées dans certaines circonscriptions, dans lesquelles il est impossible de discuter avec un Inspecteur.

Monsieur ROUSSEL, FNEC FP FO91, souligne qu'en effet, si les échanges ne sont pas possibles, c'est un vrai problème. La FNEC FP FO est « contre » la mise en place de ces réunions. Ce travail ne peut pas se faire en circonscriptions. Il partage les propos tenus par son collègue de la FSU. Monsieur ROUSSEL, FNEC FP FO91, ajoute que les directeurs n'ont pas le temps. De plus, ils ne s'expriment pas de la même façon, entre eux ou devant leur supérieur hiérarchique. Il faut que ce soit utile.

Madame la Directrice académique explique que l'objectif de ces temps d'échanges est la recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail des directeurs/trices.

Monsieur ROUSSEL, FNEC FP FO91, pense que ces débats devraient avoir lieu en présence des syndicats.

Monsieur LEVECOT, CGT, demande comment il sera possible de faire ce type de réunion dans une circonscription comme celle de l'ASH2 qui ne compte que 2 écoles.

Monsieur TESSIER, FSU, estime que ces réunions de travail doivent avoir lieu sans les IEN, en CTSD. Il estime que le CTSD est le lieu pour traiter des questions d'organisation du travail en présence des représentants des personnels.

Monsieur DEJEAN, FNEC FP FO91 estime qu'un CHSCTD doit être réuni sur la question.

Monsieur TESSIER, FSU, fait remarquer que tous les membres du CTSD ne siègent pas au CHSCTD. C'est pourquoi, cette question doit être traitée en CTSD.

Monsieur GAUMET, UNSA, demande la réunion d'un groupe de travail du CHSCT relatif aux conditions de travail des Directeurs/trices d'écoles.

Madame la Directrice académique répond que, faisant suite à l'audience qui a eu lieu le 3 octobre dernier, un second temps sera proposé aux représentants du personnel. Puis, un Groupe de Travail dans le cadre du CHSCT aura lieu avant les congés de Noël sur les conditions de travail des directeurs/trices dans l'exercice de leurs fonctions. Il lui semble plus opportun de commencer par un CHSCT.



Par ailleurs, un point sera fait prochainement sur l'école inclusive, les PIAL, les AESH et leur formation.

Madame la Directrice académique fait savoir qu'aucune demande d'audience déposée par le lycée Langevin de Sainte Geneviève des Bois n'a été reçue.

Concernant la question des élèves non affectés en lycées, des éléments leur seront communiqués prochainement.

Sur la question soulevée par les représentants des personnels sur les problèmes posés par les travaux dans les lycées, Madame la Directrice académique rappelle que des travaux de grande ampleur sont engagés par la région notamment dans les lycées de Cerny et des Ulis pour pouvoir faire face à l'augmentation des effectifs. Le processus est long. Il durera encore 2 ou 3 ans. Suite à l'agression d'un élève de Cerny, la région a sécurisé le lycée le soir même. Un Comité de suivi sur la mise en œuvre des travaux et leurs conséquences sur les conditions de travail des personnels et des élèves a été mis en place dans ces deux lycées. Nadège CASTELAIN, la nouvelle Directrice de Cabinet, qui a pris la suite de Monsieur BODET, suit attentivement ce dossier en lien avec la région.

Monsieur DEJEAN, FNEC FP FO, rappelle que l'élève a été agressé au couteau. Il explique que les 7 accès du lycée de Cerny étaient parfaitement sécurisés avant les travaux. Le site du lycée comprend 7 ha. Les travaux ont occasionné des dégradations. Des agents de sécurité ont été placés en renfort mais ne sont restés que jusqu'aux vacances de la Toussaint. Depuis, Monsieur DEJEAN, FNEC FP FO91, s'est rendu sur les lieux en voiture et a pu entrer librement sur le site au détour d'un chemin. Il pouvait ensuite accéder aux différents secteurs du lycée. Il estime que des contrôles sur les entrées sont vraiment nécessaires.

Il dénonce également les conditions très difficiles dans lesquelles travaillent ses collègues. Il rappelle que la rentrée dans les locaux aurait dû être décalée. Il n'y a toujours pas de salle de sciences, ni de SVT, pour faire des travaux pratiques. Il déplore qu'aucun assistant d'éducation supplémentaire n'ait été nommé, malgré la création de 5 nouvelles classes de seconde et d'un BTS.

Pourtant, lors du CTSD consacré aux moyens de surveillance, les représentants des personnels avaient donné l'alerte sur l'augmentation de plus de 200 élèves dans cet établissement. Cette situation illustre bien le manque de moyens en vie scolaire et la qualité du plan de rénovation consacré aux collèges et lycées du département. Un AED a certes été affecté mais il l'a été à titre provisoire. Il aurait pu l'être à titre définitif.

Madame la Directrice académique répond que chaque semaine un rendez-vous hebdomadaire a lieu entre la région et la Cheffe de Cabinet qui suit le dossier afin de réguler ces opérations.

Madame académique présente ensuite les éléments principaux qui ont caractérisé cette rentrée :

**Dans le 1<sup>er</sup> degré**, l'Essonne a enregistré une augmentation de +243 élèves, soit 0.17% de plus qu'en 2019, mais 350 élèves de moins que prévus par la DAPEP.

Elle remarque que, depuis 2012, l'Essonne a augmenté de +9 388 élèves dans le 1er degré.



L'augmentation d'effectif concerne à titre principal l'élémentaire : +213 élèves sur les 243. Les maternelles enregistrent un peu moins d'élèves que prévu.

Depuis cette rentrée, l'école est devenue obligatoire dès l'âge de 3 ans. 200 demandes d'instruction à domicile concernant des 3/4ans ont été instruites, Cela a dû avoir un impact sur l'effectif des maternelles. Des contrôles devront être mis en place sur la mise en place de l'instruction à domicile dans le niveau maternelle.

Concernant les effectifs des écoles privées sous contrat, les services de la DOS ont pensé dans un premier temps que la baisse constatée à la rentrée 2018, de 5,64% à 5,38% était peut-être due à la mise en place des dédoublements des CP/CE1. Après analyse de la photo-constat dans l'application « ONDE », il s'avère que 5 établissements avaient sous-estimé leurs effectifs à la rentrée 2018. Après correction, on compterait 57 élèves de plus entre 2017 et 2018 et non pas une chute de -339 élèves.

Concernant l'évolution des effectifs entre 2018 à 2019, elle serait, après correction, de + 54 élèves.

Concernant les effectifs des écoles privées hors contrat, de 2017 à 2018, une baisse de -68 élèves avait été constatée tandis que de 2018 à 2019, une hausse de + 220 élèves est enregistrée.

Madame la Directrice académique explique que l'écart à la prévision provient principalement de la prévision en maternelle effectuée à partir d'un modèle national qui repose sur l'estimation des naissances domiciliées. Elle présente ensuite l'évolution des moyens et des effectifs dans le 1<sup>er</sup> degré. Le P/E est de 5.32 pour cette rentrée. Elle est consciente que ce P/E est impacté par les dédoublements des CP/CE1. Les systèmes d'informations nécessiteraient d'être affinés, afin de pouvoir disposer d'un P/E général, sans relation avec les dédoublements.

Monsieur CABIRAN, FSU, remarque que le Ministère transmet des P/E en Education Prioritaire et hors Education Prioritaire. Il lui semblerait intéressant de pouvoir travailler sur des e/c hors Éducation prioritaire.

Madame la Directrice académique rappelle qu'il existe de nombreux postes d'enseignants qui ne sont pas devant élèves, c'est pourquoi le P/E est une balise qui ne se suffit plus à elle-même.

Madame CRAS, SGEN CFDT, demande pourquoi, malgré la loi, les élèves inscrits en ULIS ne sont pas comptabilisés en carte scolaire dans les effectifs des classes, comme les autres élèves.

Monsieur le Secrétaire général répond que les effectifs ont été transmis hors ULIS pour permettre la continuité de l'historique des données transcrites dans les documents transmis aux représentants des personnels.

Les services de la DOS répondent que les constats d'effectifs hors ULIS permettent de se rendre compte de l'évolution démographique réelle. Avec les élèves en ULIS, l'évolution des effectifs traduit également la politique départementale en matière de création de structures ULIS.

Monsieur LEVECOT demande sur quel document sont les élèves en ULIS ?



Les services de la DOS répondent qu'ils se trouvent en page 2.

Monsieur le Secrétaire général ajoute que cette présentation avec et sans ULIS sera poursuivie pour mieux observer l'évolution démographique.

Madame DUMERCQ, FSU, considère que le fait que les élèves en ULIS soient comptabilisés dans la carte scolaire a de l'importance. Ils devraient être comptabilisés en carte scolaire.

Madame la Directrice académique présente l'évolution du nombre moyen d'élèves par classe. Les 700 classes dédoublées ont forcément eu un impact sur l'effectif moyen par classe. Le e/c sur les maternelles est de 26.3 à cette rentrée. Il est quasi stable par rapport à celui de l'an passé.

Madame SUSIC, FSU, demande si ces effectifs pris en compte dans le calcul des e/c incluent les élèves inscrits en ULIS.

Madame la Directrice académique répond qu'ils ont effectivement gardé la même logique que celle des années précédentes.

Madame SUSIC, FSU, estime que, pour autant, les élèves en ULIS font partie de la démographie.

Madame la Directrice académique répond que les documents proposeront les 2 moyennes. Elle précise que pour la rentrée 2019, 5 ULIS ont été créées.

Monsieur ROUSSEL, FNEC FP FO91, constate que ce sont de beaux tableaux. Mais il remarque que l'historique remonte à 2015, époque où les CP/CE1 dédoublés n'existaient pas encore. Les e/c présentés ne sont donc pas comparables. Cela ne sert donc, selon lui, à rien. De plus, les chiffres indiqués, comme par exemple, 26 élèves par classe en 2019 en maternelle, ne sont pas ceux que les enseignants voient dans les classes.

Monsieur CABIRAN, FSU, demande un alignement des seuils de la maternelle sur ceux de l'élémentaire puisque la scolarité en maternelle est devenue obligatoire. Il rappelle que de nombreuses classes de maternelle ont des effectifs supérieurs à 30, notamment à l'école Descartes à St Michel sur Orge où les conditions de travail sont très difficiles.

Monsieur TESSIER, FSU, donne l'exemple de la maternelle René Descartes à Saint Michel sur Orge qui rencontre des conditions d'apprentissage très difficiles.

Monsieur ROUSSEL, FNEC FP FO91, ajoute que certaines écoles connaissent des situations aussi difficiles qu'en REP, mais ne sont pas classées en Education Prioritaire.

Madame la Directrice académique présente, ensuite, le détail de la répartition de la dotation de 145 postes octroyés en 2019 au département dans le 1<sup>er</sup> degré :

116 postes pour les dédoublements

35 postes pour l'accompagnement de la démographie

5.5 Pour le renforcement de l'accueil des élèves allophones

2 pour la scolarisation des enfants de – de 3 ans



5 pour les décharges des Maîtres Formateurs  
4.66 Pour les décharges de direction  
1.5 Pour les cités éducatives  
-1 poste pour le CNED  
-1 poste de Directeur d'enseignement spécialisé  
Et -22,66 postes de remplacement

Monsieur DEJEAN, FNEC FP FO91, demande s'il est possible de leur adresser ces éléments.

Madame la Directrice académique répond que c'est possible.

Monsieur CABIRAN remarque que les mesures pour les dédoublements ont été particulièrement sous évaluées par le Ministère compte tenu du fait que l'on compte 285 Créations pour 13 fermetures. Il remarque que les congés maladie ne sont pas remplacés partout en raison de la suppression de postes de Brigades ou de l'indisponibilité des remplaçants qui sont bloqués sur des congés longs.

Madame TOUTAIN CRAS, SGEN CFDT, ajoute que les absences pour formation organisées sur le temps scolaire ne sont pas non plus remplacées.

Madame la Directrice académique explique qu'elle a fait le choix de conserver 16 postes des Maîtres SUP jusqu'à la fin des contrats de ville.

Elle présente ensuite la répartition des emplois du 1<sup>er</sup> degré par fonctions :

18 postes pour l'accompagnement soutien.  
33 postes pour l'adaptation  
256 postes pour les besoins éducatifs  
125 postes pour le pilotage  
1 mise à disposition  
11 fonctions administratives et pédagogiques  
638 postes pour le remplacement

Monsieur TESSIER, FSU, demande des précisions concernant ces postes.

Les services de la DOS répondent que :

- l'accompagnement soutien, englobe notamment les coordonnateurs REP et REP+, l'animatrice du CASNAV et les postes d'animateur informatique.
- l'adaptation, regroupe les Postes Adaptés, de Courte Durée (PACD), et de Longue Durée (PALD) et les réemplois.
- les besoins éducatifs, comprend les pôles ressources, les enseignants référents, les fonctions administratives et pédagogiques (USEP, OCCE...) exceptionnelles.
- Le poste de mis à disposition concerne la MGEN.

Monsieur ROUSSEL, FNEC FP FO91 pense qu'il faudrait ajouter une légende sur ces documents.

Monsieur LEVECOT, CGT, estime que 116 postes pour les dédoublements suppose qu'il faille augmenter le nombre de postes de remplacement, de décharges de directeurs et de maîtres formateurs.

Actuellement c'est un vrai problème. Il est arrivé que des remplaçants aient dû effectuer un remplacement pour 2 classes !



Madame TOUTAIN CRAS, SGEN CFTD, demande quelles sont les prévisions pour le remplacement ? Est-il prévu des contractuels ?

Madame la Directrice académique répond que le département avait recruté l'année dernière à la rentrée des contractuels au-delà de ses besoins. Or l'académie doit voir le rapport postes/personnels à l'équilibre pour pouvoir recruter des contractuels sur les postes vacants. 74 ont été recrutés à la rentrée 2019. Quelques Professeurs des Ecoles ont démissionné depuis la rentrée. 10 contractuels de plus ont donc été recrutés le 4 novembre 2019.

Monsieur le Secrétaire général précise qu'un point précis est fait mensuellement avec le rectorat pour permettre de recruter des contractuels en fonction des besoins. Les congés parentaux, les démissions, les décès peuvent survenir tout le long de l'année. Il précise qu'il s'agit de ressources humaines supplémentaires et non de moyens supplémentaires.

Monsieur ROUSSEL, FNEC FP FO91, s'étonne car le département n'aurait pas dû avoir de difficultés de remplacement.

Monsieur le Secrétaire général rappelle que la DSDEN accompagne les contractuels. Certains obtiennent le concours de Professeurs des Écoles. Sur les 10 derniers contractuels recrutés en novembre, 7 faisaient partie du vivier de l'an passé. On est ainsi arrivé au bout du vivier de l'année dernière.

Monsieur LEVECOT, CGT, ajoute que certains remplaçants ZIL contractuels n'ont pas pu bénéficier de leur journée de récupération REP+. Il espère que les choses vont changer.

Monsieur TESSIER, FSU, signale 2 fautes de frappe sur le document 4 page 37 : « La Ferté-Alais » et « Viry Châtillon ».

Monsieur LEVECOT, CGT, constate qu'il ne retrouve pas les Cours Préparatoires (CP) et les CE1 dédoublés dans les documents. Les services de la DOS confirment que les dédoublements CP/CE1 n'y sont pas mentionnés.

### **Dans le second degré :**

#### **a. Collèges**

Madame la Directrice académique présente les données relatives au second degré.

Concernant les effectifs, la DAPEP prévoyait +1 168 élèves par rapport au constat 2018. En réalité, on constate à la rentrée 2019 une augmentation de +1 503 élèves, soit 335 élèves de plus que le constat 2018. Le pic des prévisions est attendu pour 2024/2025, avec des disparités variables selon les secteurs géographiques du département. La construction du 101<sup>ème</sup> collège a été programmée par le conseil départemental pour 2022/2023. Par ailleurs, des travaux d'extension et de restructuration de demi-pensions dans plusieurs collèges sont également prévus.



Madame la Directrice académique précise que la Dotation Horaire Globale (DHG) des collèges comprend les Heures Postes (HP), les H.S.A. et les IMP. L'enveloppe des IMP est quasi-stable pour cette rentrée.

Monsieur LEVECOT, CGT, ajoute : « quasi-stable, malgré l'augmentation des effectifs ».

Monsieur OLIVERO, FSU, constate que le taux d'HSA a augmenté de 0.5% en un an. Le pourcentage d'HSA est de 8.23% en moyenne pour l'ensemble des collèges. 16 collèges dépassent la barre des 10% de taux d'HSA. Il estime que cette évolution ne va pas dans le bon sens. Il constate qu'il est demandé beaucoup aux personnels.

Monsieur ROUSSEL, FNEC FP FO91, estime que le constat est pire que ce qu'ils avaient prévu en mars dernier.

Monsieur DEJEAN, FNEC FP FO91, ajoute que les collèges ont bénéficié d'une petite période d'accalmie lors de la mise en place de la réforme des collèges. Il estime que le collège A. Camus de Ris-Orangis rencontre de sérieux problèmes en raison des classes surchargées.

Madame RUIZ-BROUILLARD, FSU, s'interroge s'il existe un taux d'HSA plafond qu'on ne puisse dépasser ? Elle reprend le chiffre significatif de l'augmentation de + 1 503 collégiens pour le comparer avec la situation des moyens de vie scolaire restés inchangés.

Madame la Directrice académique convient d'une situation complexe. Bien qu'elle soit consciente qu'il s'agisse de fonctions différentes, elle rappelle qu'en termes de personnels-adultes, un certain nombre de jeunes en service civique ont été recrutés. Ce ne sont ni des AED, ni des aides administratives. Cependant des missions périscolaires peuvent leur être confiées. Même au niveau académique, le recrutement fut faible.

Madame RUIZ BROUILLARD, FSU, remarque que leur salaire est insuffisant.

Madame la Directrice académique rappelle qu'ils perçoivent une indemnité.

Madame SUSIC, FSU, remarque que lors d'une audience, il avait été expliqué que la vie scolaire était une « spécificité française ». Ses collègues étaient en souffrance après cette séance d'échanges.

Monsieur GAUMET, UNSA, remarque que les jeunes en service civique ont des missions en lien avec VIGIPIRATE, qui alourdissent les tâches des personnels de la vie scolaire. Ces aspects n'ont pas été pris en compte par le Ministère.

Monsieur ROUSSEL, FNEC FP FO91, entend que les jeunes en service civique peuvent aider. C'est une possibilité qui leur est offerte. Cependant, à « l'époque des emplois-jeunes », c'était en plus.

Madame la Directrice académique répond qu'elle met en action tous les leviers dont elle dispose. Elle fait simplement le constat que l'an dernier, toutes les ressources possibles en service civique n'ont pas été utilisées. Elle explique que lorsqu'on travaille avec les élus, il est plus facile de recruter des



jeunes en service civique, notamment dans le 1<sup>er</sup> degré. Elle cite pour exemple les communes de Saint Michel sur Orge, de Sainte Geneviève des Bois et de Montgeron...

Madame RUIZ BROUILLARD, FSU, explique que de nombreux contrats d'assistants d'éducation AED arrivent à leur terme. Et il devient difficile d'en recruter de nouveaux. Le climat scolaire est très difficile et le management est « ce qu'il est ».

Monsieur GAUMET, UNSA, regrette que les AED ne puissent bénéficier d'un CDI au bout de 6 années, comme les AESH.

Monsieur DEJEAN, FNEC FP FO91, constate qu'il existe une faille dans le système. Ils sont mal rémunérés, les conditions de travail sont de moins en moins simples et ils ne peuvent même pas bénéficier de primes lorsqu'ils sont affectés en REP ou REP+. Auparavant existait le statut de Maître d'Internat (MI) /Surveillant d'Externat (SE) qui pouvait durer 7 ans. Il s'adressait aux étudiants en situation de réussite. Ils bénéficiaient alors d'une paie plus conséquente qui leur permettait de suivre des études. Si ce système avait perduré, on aurait pu éviter qu'un étudiant de Lyon s'immole par le feu parce qu'il était en situation de très grande précarité.

Madame SUSIC, FSU, remarque que dans un des comptes rendus sont mentionnées les livraisons de 5 nouveaux collèges auxquels s'ajouteraient 3 autres.

Madame la Directrice Académique répond qu'en juillet 2019, le conseil Départemental avait procédé au recensement de tous les travaux en cours dans les collèges.

#### **b. Lycées :**

Madame la Directrice académique informe que les travaux de construction du nouveau lycée sur le Plateau de Saclay ont débuté. La livraison est prévue pour 2021. D'autres travaux sont également prévus, voire, sont en cours pour agrandir d'autres lycées.

Concernant l'évolution des constats d'effectifs entre 2018 et 2019, on enregistre une hausse de + 104 élèves dans l'enseignement professionnel et de + 124 élèves dans l'enseignement général et technologique. Par contre, le département compte 23 élèves de moins qu'en 2018 dans le « POSTBAC », et plus particulièrement en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles [CPGE].

L'ensemble de l'évolution positive des effectifs en lycée est plus modeste qu'en collège.

Concernant les CPGE, Madame la Directrice académique informe qu'au niveau académique, 800 places en 2<sup>ème</sup> année de CPGE sont vacantes. La volonté académique est de réussir à redynamiser les CPGE. En travaillant à la fois sur le volume des CPGE et le recrutement par l'accompagnement des élèves qui ont du potentiel pour intégrer ces classes.



Madame RUIZ BROUILLARD explique que la mise en place de Parcours SUP a entraîné la baisse des inscriptions en CPGE. De nombreux élèves qui auraient pu être inscrits n'étaient pas là.

Madame la Directrice académique répond qu'en CPGE, le nombre de places vacantes est le même depuis plusieurs années. Il oscille entre 800 en 1<sup>ère</sup> année et 1000 en 2<sup>ème</sup> année, et cela, bien avant la mise en place de Parcours SUP. Il convient de redynamiser cette filière. Se pose peut-être la question du volume de cette offre de formation, du recrutement voire de l'accompagnement des élèves.

En BTS, 1700 places sont vacantes, au niveau académique. Il conviendrait de pouvoir assurer le passage des élèves de 1<sup>ère</sup> année en 2<sup>nde</sup> année, que ce soit sous statut scolaire ou en apprentissage.

Dès juillet, il a fallu créer dans le niveau terminal, 4 divisions de STMG et une dans la voie générale pour accueillir des élèves non affectés. A l'inverse, il a fallu fermer à 2 reprises des demi-divisions de STI2D sur le niveau Première. La mise en place des NSI a attiré les élèves qui auraient choisi auparavant STI2D.

Madame la Directrice académique explique qu'en septembre, 4 Modules de Préparation à l'Examen par Alternance (MOREA), dans la filière STMG ont été mis en place à la rentrée sur 4 lycées :

- le lycée Corot à Savigny sur Orge
- le lycée F.J.Talma à Brunoy
- le lycée Langevin à Sainte Geneviève des Bois
- le lycée Marie Laurencin à Mennecey.

Environ 70 élèves ont accepté cette prise en charge.

Monsieur le Directeur académique Adjoint rappelle qu'un des dispositifs envisagés au lycée de Montgeron n'a pas été ouvert.

Madame la Directrice académique rappelle que 2 dispositifs en lien avec l'université d'Evry et d'Orsay ont également été mis en place en ES au lycée M. Pagnol à Athis-Mons et en S au lycée R. Parks de Montgeron lequel comptait entre 6 et 8 élèves en très grande difficulté.

Madame SUSIC, FSU, demande si ces dispositifs donnent de bons résultats ?

Monsieur le Directeur académique Adjoint fait savoir que l'an passé, 19 élèves sur les 20 inscrits dans le dispositif de Montgeron ont réussi leur Baccalauréat. Le dispositif d'Athis Mons aurait permis la réussite de 50% des élèves qui se sont présentés à l'examen. Ceux qui ont échoué n'avaient pas assez d'autonomie. Des cours avaient été organisés à l'Université.

Madame RUIZ BROUILLARD, FSU, explique que c'est la raison pour laquelle la FSU défend le droit pour les élèves au redoublement dans une classe de Terminale dans leur lycée d'origine, car les élèves y sont mieux encadrés. Elle demande si les élèves inscrits en MOREA, ne se présentent à l'examen que pour les disciplines où ils ont échoué ?

Monsieur le Directeur académique Adjoint répond que ce n'est pas aussi mécanique. Il y a de la souplesse. Il ajoute qu'on constate également l'échec des élèves des classes constituées que de doublants.



Monsieur DEJEAN, FNEC FP FO91, demande que soient prévues des places pour les doublants.

Monsieur ROUSSEL, FNEC FP FO91, pense que les petits effectifs favorisent la réussite des élèves : 19 élèves ont réussi leur Baccalauréat sur les 20 accueillis dans ce dispositif ouvert au lycée de Montgeron.

Monsieur le Directeur académique Adjoint précise qu'ils vont continuer à faire évoluer ce dispositif avec l'Université.

Madame SUSIC, FSU, signale qu'en MOREA, les professeurs sont payés en HSA c'est pourquoi les représentants des personnels ne défendent pas ce type de dispositif.

Madame la Directrice académique répond que le MOREA n'est pas l'objectif premier du département pour accueillir les doublants.

Monsieur DEJEAN, FNEC FP FO91, remarque que ces structures, qui marchent plus ou moins, sont mises en place parce qu'il n'y a pas de places pour les doublants dans leur lycée d'origine.

Monsieur LEVECOT, CGT, fait savoir qu'il a été interpellé au sujet d'un élève déscolarisé. Un établissement sur la commune de Dourdan lui avait été proposé, au lieu de Corbeil-Essonnes. C'est incompréhensible car il n'y a aucune ligne de transport directe entre Corbeil-Essonnes et Dourdan.

Monsieur le Directeur académique Adjoint demande au représentant du personnel de lui transmettre le nom de cet élève ainsi que les informations dont il dispose.

Monsieur LEVECOT, CGT, fait remarquer qu'il est difficile parfois pour les usagers de joindre le bon service de la DSDEN, car l'annuaire a disparu du site de la DSDEN.

Ont également disparu les fichiers relatifs au dispositif de remplacement. Depuis 4 ans, il rappelle qu'il demande que le document relatif aux accidents scolaires, soit modifié car il contient un item « sexiste » : « Profession éventuelle de la mère ».

Monsieur TESSIER, FSU, ajoute que le site « ARENA » a également disparu. Il demande qu'il soit rétabli, car il facilitait grandement la tâche des Directeurs. Il fait part également des difficultés pour réussir à trouver le règlement type départemental.

Madame la Directrice académique répond que les points qui viennent d'être mentionnés vont être traités en interne. Concernant le règlement type départemental, la question de la scolarisation obligatoire des enfants à partir de 3 ans aurait dû être présentée en instance. C'est un oubli de sa part et elle s'en excuse.

Monsieur ROUSSEL, FNEC FP FO91, souligne que le document « Sécurité au Travail » n'apparaît plus, non plus, sur le site.



Madame SUSIC, FSU, demande s'il est possible d'obtenir des informations concernant les ouvertures/fermetures des spécialités en lycée Général et Technologique, avant le CTA.

Madame la Directrice académique répond que, sur les 5 établissements qui avaient proposé Langues et Cultures de l'Antiquité, (LCA), seuls 2 seront ouverts. Les 3 autres la proposeront en option. Les établissements ont reçu un mail pour les informer des modifications décidées par le rectorat.

Pour les Langues et Cultures Étrangères, LCE, une réflexion est engagée autour de l'Espagnol.

Pour ce qui concerne la mise en place des Enseignements Artistiques, Histoire des Arts, Musique, Arts Plastiques, Cinéma Audiovisuel et Théâtre, les chefs d'établissement sont invités à prendre l'attache de la DRAC. Un questionnaire leur a été adressé.

Madame SUSIC, FSU, demande comment faire pour élargir l'offre de formation dans les petits lycées.

Monsieur le Directeur académique Adjoint répond qu'un questionnaire a été adressé à tous les établissements. Leur réponse était attendue initialement pour le 8 novembre. La date a été repoussée au 15 novembre 2019.

Madame SUSIC, FSU, demande pourquoi une concertation n'est pas organisée avec les personnels.

Monsieur le Directeur académique Adjoint répond qu'il supposait que les personnels en avaient parlé.

Madame SUSIC, FSU, demande comment la carte des formations va évoluer ? Une vraie réflexion est vraiment nécessaire.

Madame la Directrice académique répond que la carte des spécialités restera inchangée. Elle précise que 90% des demandes portent sur les enseignements artistiques.

## **2) Questions diverses**

### *a/ Conseillers Pédagogiques*

En réponse aux questions des représentants des personnels, Madame la Directrice académique rappelle le nombre de Conseillers Pédagogiques, (CP) : 83 postes, en général 3 CP par circonscription, 4CP en circonscription classée en REP+ et 2 CP sur EVERY TICE2. Elle ajoute que le recrutement est en cours pour la circonscription de l'ASH3. 23 postes sont occupés par des Conseillers Pédagogiques faisant fonction. Sur l'ensemble des postes, 8 sont des nouveaux Conseillers Pédagogiques.

Faisant suite à l'audience qui avait eu lieu l'année dernière, une prochaine date d'audience est proposée aux Conseillers pédagogiques, le lundi 25 novembre 2019. Ils pourront faire une présentation de leurs conditions de travail. Ils exercent des fonctions pédagogiques et administratives qui peuvent être diversement mises en œuvre dans leurs circonscriptions d'exercice. L'implication des Conseillers pédagogiques est déjà réelle sur les AESH. Ils



peuvent également travailler avec les assistants de prévention sur les Diagnostic Amiante, (DTA). Parfois, ils interviennent sur le logiciel GAIA. Les secrétariats de circonscription sont intégrés dans l'organisation des circonscriptions selon des modalités différentes d'un site à l'autre.

#### *b/ Carte Scolaire*

Concernant les questions relatives à la carte scolaire, les services de la DOS communiquent les données demandées :

En REP, sans les 116 redéploiements : 18 créations et 10 retraits

Les dédoublements en CP : 21 créations et 24 retraits

Les dédoublements en CE1 : 153 créations et 10 Retraits

En REP+ : 6 Créations et 6 Retraits pour accompagner la démographie

Les dédoublements en CP : 2 créations et 15 retraits

Les dédoublements en CE1 : 7 créations et 6 retraits

En maternelle : 38 créations et 39 retraits

En élémentaire : 58 créations et 64 retraits

En primaire : 57 créations et 15 retraits

Il est convenu que les structures des 7 nouvelles écoles primaires et le nombre d'élèves par classe et par niveau demandés par les représentants des personnels leur seront adressés par courriel.

#### *c/ Orientation au collège*

Concernant les questions relatives à l'orientation des élèves en ULIS, Madame la Directrice académique indique que 170 élèves relevant d'une ULIS sont scolarisés en milieu ordinaire. Elle précise que 300 élèves, qui devraient être nouvellement admis en ITEP ou IME sont affectés, soit en ULIS, soit en SEGPA, soit en milieu ordinaire. L'absence de perspectives de sorties des plus âgés inscrits en ITEP ou IME a pour effet de bloquer les nouvelles inscriptions. Elle rappelle que 26 ULIS ont été créées en 4 ans.

Par ailleurs 5 élèves ont été maintenus en CM2, faute de places suffisantes en ULIS-Collège. Elle précise que ces données sont relatives car le détail des parcours des élèves n'est pas toujours mentionné sur les notifications.

#### *d/ participation des parents à l'encadrement d'activité*

« Un parent assumant la charge de l'encadrement complémentaire d'une classe a-t-il une activité assimilable à celle d'un enseignant ? »

Madame la Directrice académique donne lecture d'un extrait de la fiche 22 du vadémécum « La laïcité à l'école » dans sa version d'octobre 2019. « Port de signes religieux par les parents d'élèves ».

« La cour administrative d'appel de Lyon a admis la légalité d'un règlement intérieur soumettant au principe de neutralité les personnes, y compris les parents d'élèves, intervenant à l'intérieur des locaux scolaires pour participer à des activités assimilables à celles des enseignants. (page 83) ».

Le vadémécum établit une différence entre une participation à un conseil d'école ou à des activités assimilables à celles des enseignants. Car « Il ne peut être interdit aux parents d'élèves (...) de porter des signes d'appartenance religieuse lors des réunions du conseil d'école. (page 82) ».



Madame la Directrice académique précise qu'à Clamart, il y a une dizaine de jours, les parents qui ne respectaient pas le principe de neutralité avaient en charge une activité aux côtés de l'enseignant.

Monsieur CABIRAN, FSU, pose la question de la compétence territoriale d'un jugement d'un tribunal administratif. Un lien vers le vademécum est accessible depuis la plateforme nationale et depuis la plateforme académique. Il ne comprend pas pourquoi 3 paragraphes font référence à des jugements de Lyon, Amiens ou Nice et non de Versailles. Monsieur CABIRAN cite les « **conseils et pistes d'action** » extrait du vademécum :

« Au demeurant, ce bel usage qui veut que des enseignants sollicitent des parents de leurs élèves (...) n'implique pas un droit pour les parents d'accompagner ces sorties. Le choix des personnes associées à l'activité appartient en propre aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement (page 84) ».

Monsieur CABIRAN estime que, dans ces conditions, ce sont les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement qui se retrouvent entièrement seuls face au problème à cause d'un vide juridique. La FSU demande un positionnement écrit de l'académie de Versailles en l'absence de jugement du tribunal de Versailles. Il estime ce positionnement indispensable.

Madame la Directrice académique explique qu'une évolution de jurisprudence est toujours possible. Les textes dépassent la portée du territoire pour lesquels ils ont été rendus. La grande solitude parfois ressentie sur ce sujet de la laïcité par les enseignants et les directeurs nécessite de consolider le cadre dans lequel les directeurs et les enseignants enseignent et agissent. Mais cela ne résout pas la question de savoir comment, dans certains quartiers, les enseignants réussissent à entrer en relation avec ces familles et quels espaces leur sont ouverts ?

Monsieur le Directeur académique Adjoint fait savoir qu'un dispositif départemental existe. Personne ne reste seul avec sa question. Chaque signalement effectué par un directeur ou un chef d'établissement est traité par une cellule départementale. Il existe un référent laïcité 1<sup>er</sup> degré qui travaille en lien avec l'équipe académique.

Monsieur CABIRAN, FSU, estime que chaque année d'élections municipales, l'école devient un enjeu.

Monsieur le Directeur académique Adjoint estime qu'on ne peut pas se prévaloir d'un principe qui exclurait. C'est le directeur qui décide à un moment précis, dans un cas précis.

#### el Évaluations en CM2

Monsieur TESSIER, FSU, demande quel est le statut des évaluations de CM2.

Madame la Directrice académique répond que ces évaluations portent sur la compréhension de l'élève et s'inscrivent dans le cadre académique et départemental visant à développer la compréhension de nos élèves.

Madame DUMERCQ, FSU, explique que certaines écoles hors Education Prioritaire ont été destinataires d'un mail ce matin, les informant que les

évaluations débutaient aujourd'hui. Des collègues se sont prononcés pour ne pas les faire passer. 3 circonscriptions sont concernées.



Madame la Directrice académique lui propose de transférer ce courriel à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale Adjoint.

Madame DUMERCQ, FSU, explique que certains de ses collègues sont en attente d'une note départementale clarifiant la question de la possibilité d'effectuer des sorties scolaires en transport en commun.

Madame la Directrice académique explique que le plan VIGIPIRATE n'interdit pas l'utilisation des transports en commun parisiens. Mais on doit rester très vigilants.

Madame DUMERCQ, FSU, estime qu'il conviendrait peut-être de diffuser cette information.

Monsieur LEVECOT, CGT, souligne qu'il a participé à un groupe de travail de qualité avec les Conseillers Pédagogiques de circonscription organisé avec Monsieur CONSTANCIEN, « référent laïcité » qui va partir en retraite et qu'il conviendra de remplacer.

Monsieur OLIVERO, FSU, donne lecture de la déclaration du SNEP-FSU-91 relative à la mise en danger de l'EPS (annexe 7).

Il a été évoqué avec les responsables du Conseil départemental, Madame CORBES et Monsieur BERENGER, le fait que 8 nouveaux collèges sortiront de terre avant 2028. En revanche aucun équipement sportif n'est prévu, malgré des installations saturées. Monsieur OLIVERO est très inquiet sur la poursuite de l'enseignement de l'Éducation Physique, dans ces conditions, durant les prochaines années. Nombre d'études et d'enquêtes établissent une baisse de l'activité physique des élèves en milieu défavorisé et particulièrement chez les filles. Pour cette génération, l'EPS est dévalorisée alors que c'est un facteur d'émancipation. Il alerte sur la nécessité d'un plan de développement de l'EPS à un peu plus de 4 ans des jeux olympiques.

Monsieur DEJEAN, FNEC FP FO91, explique que des lycées organisent des cours le mercredi après-midi alors que ce temps est théoriquement réservé aux activités sportives scolaires. Mais ce n'est pas toujours possible, car de nombreux lycées sont fermés le samedi matin.

Monsieur OLIVERO, FSU, déplore que ce ne soit pas la priorité de tous les lycées de réserver le mercredi après-midi pour les activités UNSS.

Madame PEREZ, FSU, s'étonne qu'à l'occasion d'un de ses déplacements pour une formation organisée dans un établissement, des agents territoriaux lui aient demandé de justifier son identité et qu'ils aient conservé ses papiers d'identité jusqu'à sa sortie.

Madame la Directrice académique répond qu'il est normal que l'identité des visiteurs soit vérifiée. Cependant, les agents de sécurité n'ont pas l'obligation de conserver les pièces d'identité. Ce n'est en aucun cas une consigne départementale et cette règle ne fait pas partie d'un cadre académique.

Madame SUSIC, FSU, demande si la mise en place d'un badge serait possible.



Madame la Directrice académique répond que certains établissements ont mis en place un système de badges. Cela fait partie des dispositifs possibles pour veiller à la sécurité des EPLE.

Madame la Directrice académique lève la séance à 13 heures 20 après avoir remercié les membres du CTSD.

Le Secrétaire Adjoint  
de séance

Alain GAUMET

Le Secrétaire Général

Frédéric BERTRAND

La Directrice Académique

Valérie BAGLIN-LE GOFF